

# REGLEMENT PARTICULIER

## Championnat de France Enduro Motos Anciennes & Family

### DIMANCHE 15 octobre 2017 à Paulhaguet ( 43 )

Epreuve n° 518

Sous réserve d'acceptation de la FFM

**Rappel** : Obligation de connaître le règlement général FFM de l'enduro en particulier l'article 2 : Normes pour les casques et protections pectorale/dorsale

#### Article 1. Date

Dimanche 15 octobre 2017 : Championnat de France de Motos Anciennes & Enduro Family

#### Article 2. Lieu

43 230 PAULHAGUET

Les communes traversées sont : Paulhaguet, Chassagnes, Varennes-Saint-Honorat, Mazerat-Aurouze, Josat, Sainte-Marguerite, Collat, Chavaniac-Lafayette, Saint Georges d'Aurac, Jax.

#### Article 3. Principe de l'épreuve

La course est une épreuve d'enduro moto qui se déroule sur une journée.

Le tour est constitué de 2 boucles de 30 et 40 km, soit un parcours de 70 km environ, avec CH fixe au paddock à la fin de chaque boucle, à parcourir deux fois.

Cette manifestation se déroulera conformément au code sportif de la F.F.M., à ses annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le jury.

#### Article 4. Nombre de participants admis

399 pilotes

#### Article 5. Groupes pouvant participer le 15 octobre 2017

NCO

**LICENCE à la JOURNEE pré remplie sur le site Internet de la FFM**

(Attention : le club ne fournira aucun formulaire papier)

MAT

NJ3

Pour le championnat : Inter, Vintage UEM TT.

#### Catégories Family :

**50 cc** : moto libre, pas de limite d'âge. Engagement moitié prix pour les moins de 18 ans.

**Féminines** : moto libre, pas de limite d'âge. Engagement moitié prix pour les moins de 18 ans.

**125 Trail** : 125 2 temps ou 4 temps issue de la liste des motos éligibles pour cette catégorie.

**Loisirs open** : moto type loisirs issue de la liste des motos éligibles pour cette catégorie.

**Super Vétérans** : moto libre, 55 ans minimum pour le pilote.

**Pré 2000** : moto libre commercialisée avant l'année modèle 2000

**Duos** : pour les deux pilotes : moto issue de la liste des motos éligibles pour la catégorie open loisirs et 125 Trail ou moto pré-2000 (moto libre pour l'un ou pour les deux pilotes s'ils sont super vétérans, pilotes de 50 ou féminines).

### Catégories Hors Classement pour le Family Trophy :

**Gentlemen** : moto libre (licence à la journée obligatoire), nombre de places limité laissé à la discrétion du club organisateur

**Clubmen** : moto libre ( licence NCO)

**Tandems** : pour le premier pilote : moto issue de la liste des motos éligibles pour la catégorie Loisirs Open et 125 Trail ou moto pré-2000 ou moto libre s'il est super vétéran, pilote de 50 ou féminines. Pour le deuxième pilote : moto libre (nombre de places limité). Ces catégories seront sur liste d'attente dès réception des engagements et les numéros seront attribués en fonction des places disponibles.

### **Catégories du CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO A L'ANCIENNE**

Elles sont définies par le millésime du modèle.

**C1** : motos de 1976 et avant avec collier COLSON de couleur rose

**C2** : motos de 1977 à 1979 inclus avec collier COLSON de couleur verte

**C3** : motos de 1980 à 1982 inclus avec collier COLSON de couleur noire

**C4** : motos de 1983 à 1985 inclus avec collier COLSON de couleur jaune

**C5** : motos 4T des classes C2, C3 et C4 avec collier COLSON de couleur grise

**C6** : Motos de 1986 à 1989 inclus (licence NCO) avec collier COLSON de couleur transparente

**PF** : catégorie Pisse Feu : 50 cc et 80 cc jusqu'à 1985 avec refroidissement air ou liquide avec collier COLSON de couleur rouge

### **Gentleman**

Pour toutes les catégories, les freins à tambours sont obligatoires.

Pour toutes les catégories jusqu'à C3 inclus, suspension arrière progressive (Monocross, Prolink, Unitrak, ITC, etc...) et refroidissement liquide sont interdits (Les Cantilevers sont autorisés si d'origine).

Pour la catégorie C4, les deux critères (suspension progressive ou refroidissement liquide) sont permis. Les motos apparues avant 1983, et ne possédant que l'un des deux critères, seront classées en C4.

Classes de cylindrée : pour chaque catégorie, des classes 125 seront créées si le nombre de partants est au moins égal à cinq, elles seront dénommées CxA pour la 125, la classe plus de 125 2T étant nommée CxB. Cinq participants sont nécessaires pour que la catégorie PF soit activée.

### **Article 6. Engagements et désistements**

**Engagement** : Les droits d'engagement sont fixés à 60 euros par pilote quelle que soit la catégorie de course (30 euros pour les 14-17 ans inclus uniquement pour le Family).

**Les engagements sont ouverts à partir de la deuxième quinzaine de février sur le site [www.motott.fr](http://www.motott.fr).**

**Tout engagement sans règlement sera automatiquement en liste d'attente et ne sera validé qu'à réception du règlement.** Conformément à l'article 2.2.1.9 du code sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à en donner la raison. La clôture des engagements est fixée au 10/10/2017. La priorité sera donnée aux engagements du Championnat de France, puis du Family donc les places dans les autres catégories seront limitées.

Les confirmations d'engagements et le numéro de course seront envoyées par mail et visibles sur MOTOTT.

### **La numérotation des équipages sera ainsi faite :**

De 1 à 200 : Championnat de France de Motos Anciennes (la catégorie C6 partira en premier)

A partir de 201 : Enduro Family

A partir de 401 : Hors Family

**Désistement** : Les désistements devront être communiqués à l'association Moto Club de Brioude par courrier. Si le désistement est signalé après le 12 octobre 2017, cachet de la poste faisant foi, l'engagement ne sera pas remboursé.

Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du Moto-Club.

Les couleurs de fonds de plaques et de numéros seront :

Championnat de France de Motos Anciennes : plaques jaunes et N° noirs avec dimension minimum des chiffres : 11 cm

FAMILY : Plaques noires avec numéros blancs pour toutes les catégories sauf pour les Féminines : Plaques roses et numéros blancs.

Catégories hors Family : Gentlemen, Tandems et Clubmen: plaques blanches et numéros noirs.

### **Article 7. Accueil**

L'accueil administratif et le contrôle technique se dérouleront à la Mairie de Paulhaguet le samedi 14 octobre de 14h à 19h.

A leur arrivée, les pilotes régulièrement engagés devront présenter la confirmation d'engagement, leur permis de conduire ou BSR pour les jeunes en 50cc, la carte grise de la moto, l'attestation d'assurance et la licence (pour les licences à la journée, obligation de présenter un certificat médical autorisant la pratique des sports motocyclistes datant de moins de 1 an). De plus, pour s'engager dans une compétition, le jeune sportif doit avoir passé son Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) qui n'est pas obligatoire pour les licences à la journée.

Un parc fermé et gardé sera mis en place pour les machines du samedi 14 octobre à partir de 14 h au dimanche 15 octobre à 9h.

### **Article 8. Motocycles**

Les motocycles devront être conformes au code de la route et au règlement FFM en cours.

Ils seront obligatoirement équipés de pneumatiques à la norme FIM homologués et catalogués à l'arrière. A l'avant, le pneu homologué pour la circulation sur la voie publique est obligatoire. L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.

**Attention**, les motos immatriculées en WW et en W garage sont interdites.

Des pénalités seront données conformément au règlement de la FFM si ces conditions ne sont pas respectées.

### Normes pour les casques et les protections pectorale et dorsale :

- Pour les casques, seule la norme ECE 22/05 est reconnue. Le casque ne doit pas présenter de chocs et il est recommandé de le remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans. Les commissaires techniques peuvent, le cas échéant, juger que le casque ne présente plus les caractéristiques requises et refuser celui-ci. Les casques ouverts (jet) sont interdits. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire. Les caméras sur casque sont interdites.

- Pour les protections dorsale et pectorale : au titre de la saison 2015, le port de protections dorsale et pectorale est obligatoire. Norme CE et label FFM obligatoires.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- pectorale : la norme EN 14021 est fortement recommandée

- dorsale : la norme EN 1621-1 ou 1621-2 est obligatoire.

- gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : la norme EN 1621-1 ou 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée.

- Les tear-off sont interdits.

Les pilotes devront présenter un équipement de protection complet (casque, gants, bottes, pantalon, etc...).

### **Article 9. Contrôle technique**

Après l'accueil administratif, les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (bottes, gants, équipements de protection individuelle, protection dorsale et/ou pectorale). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la Fédération dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve.

Cadre : une marque sur la tête à droite

Roue avant : une marque au centre du moyeu

Roue arrière : une marque au centre du moyeu

Moteur : une marque sur le côté droit et une marque à l'avant

Silencieux : une marque

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes.

Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération.

Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

### **Article 10. Contrôle du bruit**

94 décibels au maximum sont autorisés.

### **Article 11. Parc fermé**

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, et ressortit aussitôt. Tout mouvement de la machine pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt.

Le tapis environnemental est obligatoire dans le parc fermé.

Le pilote devra équiper sa machine en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système anti vol individualisé (chaîne cadencée, bloc disque ou U).

Sanctions Travail sur une moto → Disqualification

Recevoir outil ou pièce → Disqualification

### **Article 12. Réparation et ravitaillement**

Ils sont autorisés aux emplacements prévus à cet effet aux contrôles horaires (**Tapis de sol obligatoire** de dimensions : 160 cm x 100 cm minimum avec une capacité d'absorption d'un litre minimum et une épaisseur de 5 à 7 mm minimum)

Sanctions Ravitailler moteur en marche → Disqualification

Ravitailler hors zone → Disqualification

### **Article 13. Aide extérieure**

L'aide extérieure est autorisée uniquement aux contrôles horaires.

Sanction Aide en dehors des CH → Disqualification

L'entraide entre pilotes est autorisée.

### **Article 14. Les Spéciales**

Le parcours comportera 1 spéciale de type banderolée et 1 spéciale de type ligne chronométrées 2 fois chacune.

### **Article 15. Départ**

Le 1er départ sera donné à 8h30, puis les départs s'échelonneront toutes les minutes par tranches de 4 pilotes.

## **Article 16. Reconnaissances**

Les reconnaissances du parcours de liaison et de la spéciale sont interdites à moto ou en 4X4. Le non-respect de cette règle entraînera l'élimination du pilote concerné et la perte des droits d'engagement.

## **Article 17. Signalisation et sécurité**

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation. Il sera installé des flèches, des banderoles, des panneaux « STOP », « Sens Interdit », « Attention Epreuve de Motos », en nombre suffisant.

**Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.**

Tout pilote trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

Sanctions    Sortir volontairement du parcours → Disqualification

                  Emprunter le parcours à l'envers → Disqualification

                  Ne pas respecter les règles de circulation → Disqualification

## **Article 18. Contrôles passages et zones de ravitaillement**

Les zones ravitaillement sont signalées au moyen de 2 drapeaux blancs placés à 200 m avant la table de pointage. Le ravitaillement est autorisé dans cette zone. Le pilote est seul responsable de son pointage.

Sanction    Modifier ou ajouter un pointage → Disqualification

                  Ne pas être pointé à un contrôle → Disqualification

## **Article 19. Mise hors course**

La mise hors course sera effectuée de la manière suivante :

Retard de plus de 60 mn à un CH = mise hors course, elle s'apprécie à chaque CH à partir de l'heure théorique de pointage.

## **Article 20. Arrivée**

Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise.

Sanction    Remplacement de la machine → Disqualification

                  Absence d'une pièce marquée → Disqualification

Les pilotes pourront retirer leur moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de leur catégorie et sur présentation de la carte grise.

## **Article 21. Réclamations**

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course, dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement, par les officiels de la course. Elles devront être accompagnées d'un chèque de caution de 75 euros. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 euros. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## **Article 22. Discipline**

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

**L'utilisation du tracé de l'épreuve, sur les parcelles privées, est formellement interdite à la circulation en dehors du jour de la course.**

**Les GPS ou téléphones enregistrant les parcours sont interdits.**

## **Article 23. Remise des prix**

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve.

## **Article 24. Assurance**

L'organisation a contracté, pour l'épreuve, une assurance responsabilité civile auprès de :

Assurances THELEM  
Agent général Elie Vecchi  
Agence de Jarnages  
28 Grande Rue  
23 140 JARNAGES

## **Article 25. Officiels**

Directeur de course : Jean Paul Meiller

Commissaires sportifs : Patrick Thollas

Commissaire technique : Richard Opalinski

**MOTO CLUB de BRIOUDE**  
**Chez Frédéric BISSON**  
**18 rue St Guillaume**  
**63 340 MORIAT**

**Coordonnées président :**

**Daniel Veysseire**

**06 34 95 51 19**

**daniel.veysseire@wanadoo.fr**

**Visa MOTO-CLUB**  
**Le 10/07/2017**

**Visa Ligue**

**Visa FFM**

